PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CÉGEP F.-X.-GARNEAU TENUE LE 20 NOVEMBRE 2014 À 12 H, AUDITORIUM

Présences

Annexe 1

Ordre du jour

0.Procédures initiales

- 0.1- Ouverture de la réunion et constatation du quorum
- 0.2- Élection de la présidence et du secrétariat d'assemblée
- 0.3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 0.4- Lecture et adoption du procès-verbal du
- 1 Fondation: nouvelle bibliothèque
- 2 Hausse des frais au Cégep
- 3 Élections
 - 3.1 Responsable à la vie étudiante
 - 3.2 Représentant.e préuniversitaire
- 4 Revendications
 - 4.1 Premières nations
 - 4.2 Femmes
 - 4.3 Autres
- 5 Fonds des arrêté.es
- 13 Procédures terminales
 - 13.1- Affaires diverses
 - 13.2- Prochaine réunion
 - 13.3- Levée du l'assemblée

00- PROCÉDURES

- **0.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum** Émile septembre constate le quorum et déclare l'ouverture à 12h12.
- 0.2 Élection de la présidence et au secrétariat d'assemblée

AG-20-11-14.01 Élyse Gendron-Carpentier propose, appuyé par Émile Septembre, Olivier Amiot comme président et Carolane Vallée comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

AG-20-11-14.02 Émile septembre propose, appuyé par Myriam Dugas l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

0.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 23 octobre 2014.

AG-20-11-14.03 Jean-Sébastien Buysse propose, appuyé par Daniel Dumarais, l'adoption du procèsverbal du 23 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

01-FONDATION

AG-20-11-14.04 Thomas Pilon-Robitaille propose, appuyé par Myriam Dugas une présentation de 15 minutes de la Fondation suivi d'une période de question réponse de 5 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bibliothèque:

Il y a eu des sondages, le 14 janvier, il y aura le lancement de la campagne majeure de la fondation (sous le thème de la bibliothèque). Présentation d'une vidéo promotionnelle. Marielle Pratt, directrice de la bibliothèque. (ANNEXE 2)

AG-20-11-14.05 Thomas Pilon-Robitaille propose, appuyé par Louis Gauthier-Desmeules prolongatio de la présence de 4 minutes.

POUR: 37
CONTRE: 10
ABSTENTION: 15

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

02- HAUSSE DES FRAIS DU CÉGEP

AG-20-11-14.06 Émile Septembre propose, appuyé par Jérémie Canac-Marquis propose le huis-clos avec le présidium et Myreille Grenier.

Thomas Pilon-Robitaille demande le vote.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AG-20-11-14.07 Tristan Dogger propose, appuyé par Émile Septembre que Jean-Sébastien Buysse présente l'Annexe 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voir annexe 4 pour le résumé.

Considérant que l'austérité menace de plus en plus nos services publics,

Considérant que le syndicat et la direction mènent désormais une lutte contre l'austérité, Considérant que les mandats contre l'austérité adoptés lors de la dernière assemblée générale,

Considérant que le syndicat nous invite à faire font commun,

Considérant que la direction nous invite à faire front commun sous conditions,

Considérant que nous n'avons pas à accepter les conditions proposées par la direction,

AG-20-11-14.08 Émile Septembre propose, appuyé par Jonathan Bédard que l'association étudiante accepte l'offre de front commun de la part du syndicat,

Oue l'association étudiante négocie les conditions de la direction.

Que l'association étudiante informe, participe et s'organise en ce sens.

AG-20-11-14.09 Thomas Pilon-Robitaille propose, appuyé par Antoine Godin-Landry l'amendement suivant : que l'on enlève et que l'on change le deuxième que par « que l'association étudiante accepte l'offre du front commun de la part de la direction. »

AG-20-11-14.10 Tristan Février-Baillargeon demande la question préalable.

ADOPTÉE AU DEUX TIERS

Vote sur l'amendement AG-20-11-14.09.

POUR: 9 CONTRE: 46 ABSTENTION: 6

BATTUE À LA MAJORITÉ

AG-20-11-14.11 Jérémie Canac-Marquis demande la question préalable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vote sur la principale AG-20-11-14.08.

POUR: 58 CONTRE: 3 ABSTENTION: 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

03- ÉLECTIONS

- 3.1 Responsable à la vie étudiante
- 3.2 Responsable au secteur préuniverstaire

Émile Septembre : 10

Inès Allard: 20

Marc-Antoine Chiasson: 9

Chaise: 3 Abstention: 5

Inès Allard est élue à la majorité

No:

04- REVENDICATIONS

Perte de quorum à 1h49.

Olivier Amiot président d'Assemblée

Carolane Vallée secrétaire d'Assemblée